



Association Sportive Automobile "87"



Fédération Française du Sport Automobile **FFSA**



RALLYE REGIONAL AUTOMOBILE 87

LES MONTS DE BLOND

LES 29 & 30 Septembre 2007

REGLEMENT PARTICULIER



Monts de BLOND

Coupe de France des Rallyes 2008



Championnat 2007
Comité régional du Sport
Automobile LIMOUSIN

REGLEMENT PARTICULIER

LISTE DES ADRESSES

Organisation et secrétariat

A.S.A. 87
370 rue François Perrin
87000 LIMOGES
Tel : 05.55.43.89.84 – 06.08.33.86.27.
Fax : 05.55.43.89.84

Comité d'Organisation

A.S.A. 87
370 rue François Perrin
87000 LIMOGES
Tel : 05.55.43.89.84 – 06.08.33.86.27.
Fax : 05.55.43.89.84.

Accueil des Officiels

Samedi 29 Septembre 2007 de 11 h00 à 15 h00
Salle des Fêtes

Mairie de Cieux

Vérifications techniques.

Mairie de Cieux

DIRECTION de COURSE
Collège Commissaires Sportifs
Salle des fêtes.

PROGRAMME

06 AOÛT 2007

- * Parution du règlement
- * Ouverture des Engagements
- * **Jeu-di 20 Septembre 2007**
- * Clôture des Engagements

- * **Samedi 22 Septembre 2007**
- * Publication du carnet d'itinéraire. (road-book
- * Mairie CIEUX de 10 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 17h 30
- * Publication de la liste des engagés.
- * Attribution des numéros de départ.

• **Samedi 29 Septembre 2007**

• **Vérifications Administratives.**

Vérifications administratives de 09h 00 à 12h00.

< Vérifications Techniques de 9 h 10 à 12 H 10.

< 1ère Réunion du Collège des commissaires Sportifs à 12 h 00 à la salle des fêtes.

< Affichage des équipages admis à prendre le départ et ordre des départs à 12 h 30.
Parc Fermé de départ : Stade Municipal

< Départ de l' étape à 15 h 30.

< Arrivée de l' étape à 00h 30

- Affichage des résultats

* **Dimanche 30 Septembre 2007**

Parc fermé : Stade municipal

< Arrivée du Rallye à 00 h30

- **Vérifications finales**
- **Garage VISCAT**
- **Remise des prix Mairie de CIEUX**
- **le 30 Septembre 2007 à 10 h 30**

Article : 1 : Organisation :

L'association Sportive 87 organise le
RALLYE des Monts de Blond les 29 & 30 Septembre 2007
Le présent règlement a été enregistré à la FFSA
Sous le N° **R 188 en date du : 10 Avril 2007**

Comité d'Organisation

Président : Florence PATIER

Vice président : Roger DESMOULINS
Secrétaire : Florence PATIER
Delphine FLACASSIER

Trésorier : Gilles LUCQUIAUD
Membres : Jean-Michel BRIAT
Colette DELMOND
David COUDERT
J.P. FLACASSIER
Eric BOURDACHE
Eric FAURE
Fabien CHABANTE

Permanence du Rallye

De la date d'ouverture des engagements, jusqu'au vendredi 28
Septembre 2007

A . S . A . 87

370 rue François PERRIN - 87000 LIMOGES
Tel-Fax 05 55 43 89 84 ou 06 08 33 86 27

Du samedi 29 Septembre 2007 à 7 h 00
au Dimanche 30 Septembre 2007 à 10 h 00

Mairie de CIEUX

Organisateur technique

MAIRIE DE CIEUX

1.1 – Officiels :

Collège des Commissaires sportifs :

Président : Maryse THOMAS lic :

Membres : Raymond GIBEAULT lic : 16494 – 17-22
Katy MAURIN lic : 16494 – 17-22
Bernard GALARD lic :
Renée JECKER lic : 11119 – 1004

Direction de Course :

Directeur : Joseph LAURE lic : 10395 – 12-02
Adjoint : Roger DESMOULINS lic : 04799 – 17-22
Jean-Pierre MANCINELLI lic : 27809 – 17-21

Direction de Course Délégué ES:

Adjoint à la direction de course délégué ES :

Directeur ES : Jacque POINOT lic : 5558 - 1101
Adjoint : GRAMATICAUD lic : - 17-05
Directeur ES : Guy TRONCAL lic : 1056 – 1706
Adjoint : Michel VAURIE lic : 06150 - 1706

Mise en place : Eric BOURDACHE lic : 1722 – 3026
Délégué Parcs : Jean-Pierre FLACASSIER lic : 1722 -36959

COMMISSAIRES SPORTIFS Délégués ES

Daniel AUPETIT lic : 11595 – 17-22
JF GARGUELLE lic : 20890 - 17-21

Commissaires Techniques

Responsable : Jean-Louis BOSC lic : 14848 - 08-14
Cédric DAURAT lic : 111570 - 17-22
Marcel TOURTE lic : 111098 - 17-08

Chargés des relations avec les Concurrents

Roland LAVERGNE lic : 7041– 17-06

Médecin Chef : Michel TOUCHARD

Chronométrateurs.

Responsable : Colette DELMOND lic 48038 – 17-22
Alain BASTIER lic : 24305 –11-08

Joëlle FAURY lic – 17-22
Jean-Luc BERTRANT lic – 17-22

Commissaire Chargé des parcs

Hubert MILLET-LAGE lic : 8505 - 17-14

Chargé de la mise en place, et Commissaires

Dominique LIEVRE lic : 156521 - 1722
Jean-Pierre FLACASSIER lic : 36959 - 1722

Avec la participation des commissaires

Du Comité Régional Limousin et des Comités limitrophes

Permanence du Rallye

De la date d'ouverture des engagements, jusqu'au vendredi 24
septembre 2007

A . S . A . 87

370 rue François PERRIN – 87000 LIMOGES
Tel-Fax : 05 55 43 89 84 ou Port : 06 08 33 86 27

Tableau d'affichage Officiel :

Pendant toute la durée du rallye
Salle des Fêtes et Parc

Tableau d'affichage pour information

Parc Fermé et Regroupement

1.2 – Eligibilité.

Le rallye des MONTS de BLOND Compte pour :

- La coupe de France des Rallye 2008
- Le Championnat du Comité du Limousin 2007

1.3 Vérifications.

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications qui auront lieu le samedi 29 Septembre 2007.

Vérifications administratives de 9 h à 12 h : Mairie de Cieux

Vérifications techniques : de 09 h10 à 12h10 face à la Salle des fêtes

Vérifications finales éventuelles seront effectuées :

Garage VISCAT

Taux horaire de la main d'oeuvre **40 € TTC**

Article 2 – ASSURANCE

Conforme au règlement standard FFSA. Des rallyes

Article 3 .CONCURRENTS et PILOTES.

3.1 – Demande d'engagement –inscription

3.1.5 -Toute personne qui désire participer au Rallye des **Monts de Blond.** doit adresser au secrétariat du rallye la demande la demande D'engagement dûment complétée, avant le Lundi 17 Septembre 2007 à minuit(cachet de la poste faisant foi).

3.1.10 - Le nombre des engagés est fixé à 100 voitures.

3.1.1 - Concurrents admis

conforme au règlement standard FFSA. Des Rallyes.

3.1.11.1 – Droits d'engagement

Les droits d'engagements sont ainsi fixés :

Avec publicité facultative des organisateurs 220 €

Sans la publicité facultative des organisateurs 440 €

Pour les pilotes de L'ASA. 180 €

3.1.12 – La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.2 – Equipages.

Conforme au règlement standard FFSA. Des Rallyes

3.3 – Ordre de départs.

Conforme au règlement standard FFSA. Des Rallyes

Article 4 – VOITURES ET EQUIPEMENT

4.1 – Voitures admis

Conforme au règlement standard FFSA. Des Rallyes

4.2 – Pneumatiques : réglementation de l'utilisation des pneumatiques.

Conforme au règlement standard FFSA. Des Rallyes

4.3 - Assistance

Conforme au règlement standard FFSA. Des Rallyes

pour des raisons de sécurité , le stationnement et l'assistance des voitures sont **strictement interdits** en dehors des zones d'assistance autorisées indiquées Au carnet d'itinéraire.

Les temps d'assistance dans les zones autorisées sont inclus dans les temps impartis en tenant compte. de moyennes de vitesse raisonnables à respecter sur les secteur de liaison.

Ces temps figurent pour information sur l'annexe itinéraire et seront indiqués sur les carnets de bord..

4.3.2.3 – Limitation de changement de pièces

Conforme au règlement standard FFSA. Des Rallyes.

Article 4.3.3 La mise hors course prévue du règlement standard sera strictement appliqué.

Article 5 – PUBLICITE.

Les publicités obligatoires et facultative seront Communiquées par un additif au présent règlement particulier sauf accord préalable des organisateurs, la **pose de tout support publicitaire sur le parcours du Rallye et à proximité immédiate est strictement Interdite.** Toute action publicitaire ou de forme S'appuyant sur l'image de marque du "Rallye des Monts de Blond" devra être autorisée par les organisateurs

Article 6 – SITE et INFRASTRUCTURES

6. - Description

Le Rallye des Monts de Blond représente un Parcours de 58.600 Km. Il est divisé en 1 étape et 6 sections d'une longueur de : 35,160 Km
Les épreuves spéciales sont :

- ES 1MONTMEZERIE....6,700Km

- ES 2BOISSOURNETE...8,300Km

- ES 3 MONTMEZERIE...6,700Km

- ES 4 BOISSOURNETE...8,300Km

- ES 5 MONTMEZERIE...6,700Km

- ES 6 BOISSOURNETE...8,300Km

L'itinéraire figure dans l'annexe ITINERAIRE

6.2 - Reconnaissances

Conforme au règlement standard FFSA. Des Rallyes

6.2.6 - Les reconnaissances devront s'effectuer dans le cadre de la réglementation FFSA et du code de la route

Le nombre de passage en reconnaissance est limité **à 4 passages maximum.**

Les reconnaissances sont autorisées :

Samedi 22 Septembre et dimanche 23 Septembre 2007:
De 9 h00 à 12 h00 et de 14 h 30 à 17 h 30

et pour des exceptions du à d'autres épreuves,

le **Samedi 29 Septembre 2007**

De 9 h00 à 13 h 30

Des contrôles seront mis en place par l'organisation

6.3 – Carnet de contrôle

Conforme au règlement standard FFSA. Des Rallyes

6.4 – Circulation

Conforme au règlement standard FFSA. Des Rallyes

Article 7 – DEROULEMENT du RALLYE

7.1 – Départ

Conforme au règlement standard FFSA. Des Rallyes

7.2 – Dispositions Générales Relatives aux Contrôles

7.2.11 Les signes distinctifs des commissaires sont :

- Chefs de poste : < chasubles >
- Commissaires : combinaisons blanche
- Officiels : < chasubles >

7.3 – Contrôle de passage (CP), contrôle Horaire (CH) Mise Hors Course

Conforme au règlement standard FFSA. Des Rallyes

7.4 – Contrôle de regroupement

Conforme au règlement standard FFSA. Des Rallyes

7.5 – Epreuves spéciales (ES)

Conforme au règlement standard FFSA. Des Rallyes

7.6 – Parc Fermé

Conforme au règlement standard FFSA. Des Rallyes

Article 8 – RECLAMATIONS , APPELS.

Conforme au règlement standard FFSA. Des Rallyes

Article 9 – CLASSEMENT

Conforme au règlement standard FFSA. Des Rallyes

Article 10 – PRIX et COUPES

Les prix se répartissent comme suit selon le classement Général final et ne sont pas cumulables. Sauf le Scratch

Classement Général

1^{er} 300 €
2^{ème} 210 €
3^{ème} 110 €

TOTAL 690 €

Classement Groupe

1^{er} 220 € si plus de 3 partants
1^{er} 100 € si moins de 3 partants
2^{ème} 120 € si plus de 3 partants
3^{ème} 80 € si plus de 10 partants
Total 2200 €

Classement Classe

1^{er} 220 € si plus de 5 partants
2^{ème} 110 € si plus de 5 partants
3^{ème} 70 € si plus de 10 partants
Total 7040 €

Classement équipage Féminin

1^{ère} 200 €

Total des prix distribuables : 9820 €

Coupes : des coupes récompenseront :

- Les trois premiers de scratch
- les vainqueurs de groupe
- Les vainqueurs de classe

5 Commissaires de route (tirage au sort)

Les coupes ne sont pas cumulables.

La remise des prix se déroulera le dimanche 30
Septembre à 10 h 30 à la salle des Fêtes.

NOTE IMPORTANTE A MESDAMES ET MESSIEURS LES CONCURRENTS

C'est grâce à la compréhension des municipalités et des habitants des communes traversées par le rallye que l'Association Sportive Automobile « 87 » peut organiser pour vous,
le 4ème RALLYE REGIONAL AUTOMOBILE LES MONTS de BLOND

C'est par ailleurs grâce à votre sportivité et par l'attitude responsable que vous saurez adopter durant les reconnaissances du parcours que la pérennité de cette épreuve pourra être assurée.

Aussi, nous vous demandons expressément de respecter la sécurité et la tranquillité des populations et des villages qui vous accueillent et de suivre très scrupuleusement les règles de la circulation et du code de la route, notamment sur les routes fréquentées par des enfants allant ou revenant de l'école et par des véhicules agricoles.

PENDANT LES RECONNAISSANCES

Nous vous demandons de respecter les limitations de vitesse conformément au code de la route.

Les reconnaissances de nuit sont RIGOREUSEMENT INTERDITES

Toutes les voitures devront être munies de silencieux efficaces
FRANCE AUTO - SPECIAL REGLEMENTATION 2007
4 Passages Maximum, des contrôles seront effectués.

Le départ sera refusé à tout concurrent pris en infraction au régime des reconnaissances sans qu'il puisse pour autant pouvoir prétendre au remboursement des droits d'engagement.

Il vous est demandé également, lors des reconnaissances et durant l'épreuve, de veiller à ce qu'aucune dégradation ne soit apportée à l'environnement ; vous voudrez bien le rappeler à vos équipes d'assistance.

Nous comptons sur votre compréhension et votre discipline ; de l'élégance de votre attitude et de votre comportement responsable dépend l'avenir des rallyes. Soyez-en remerciés.

LE PRESIDENT.

ATTENTION :

Il n'y aura pas de confirmation d'engagement ni de convocation pour les vérifications.

Horaires des Vérifications le Samedi 29 Septembre 2007 :

Groupe N & FN : 09 h à 12 h	Groupe A & FA – GT : 10 h 30 à 12 h	Groupe F2000 : 11 h à 12h
13 h à 14 h	14 h à 15 h	14h à 15h